

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.120

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

23 AOUT 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

23 AOUT 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON  
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DU MARCHE  
CENTRAL DE ROYAN : CREATION D'UN PARKING PROVISOIRE RUE  
DU  
POURTEAU DE MONS

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé de procéder à la création d'un parking provisoire situé rue du Pourteau de Mons, à proximité du Marché Central.

La réalisation de ce parking provisoire nécessite la démolition de deux bâtiments implantés sur les parcelles n° 143 et 148, totalisant une surface au sol d'environ 311 m².

La démolition de ces deux bâtiments doit être précédée d'une demande de permis de démolir, conformément à l'article R430-1 du Code de l'Urbanisme.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt d'une demande de permis de démolir des constructions situées sur le futur parking provisoire près du Marché Central.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 septembre 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**